

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE PARIS LA VILLETTE

mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage, d'une durée de 6 mois, à un prestataire expérimenté dans le pilotage et la coordination de projet de diagnostics et/ou de recherche

CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES

ASSISTANCE A LA MAITRISE D'OUVRAGE POUR LE PILOTAGE ET LA COORDINATION DU PROJET « COMPETENCES ET METIERS D'AVENIR DE LA FILIERE DE L'ARCHITECTURE »

DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES :

LE 03 OCTOBRE 2022, 12H00

1. Présentation de l'ENSA-PLV

L'École nationale supérieure d'architecture de Paris La Villette (ci-après désignée « ENSAPLV ») est une des vingt ENSA françaises, ainsi qu'une des sept écoles d'architecture d'Ile-de-France (six établissements publics et un privé), région où sont formés près de 45 % des étudiants en architecture au niveau national. L'ENSA-PLV est par ailleurs l'une des trois écoles parisiennes issues de la scission, en 1969, de l'école des beaux-arts qui forma les architectes dès le début du XIXème siècle. Etablissement public administratif (EPA), l'école est placée sous la tutelle du Ministère de la culture (MC) et la co-tutelle du ministère de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation (MESRI) depuis juillet 2013.

L'ENSA-PLV est localisée sur deux sites : le site principal dans un cœur d'îlot avenue de Flandre et un second site regroupant les équipes de recherche, l'atelier numérique et le service informatique situé rue des Ardennes à Paris 19e.

Chiffres clés de l'ENSA-PLV :

2 133 étudiants : 847 en 1er cycle, 861 en 2ème cycle, 452 bi-cursus architecte/ingénieur et ingénieur/ architecte, 256 en HMONP, 113 post-master (DSA/Post-master international recherches en architecture HESAM Université) (habilitation à exercer la maîtrise d'œuvre en son nom propre), 56 doctorants.

L'ENSA-PLV est située au 144 avenue de Flandre – 75019 Paris (téléphone 01 44 65 23 00). L'ENSA-PLV est représentée par Caroline Lecourtois, Directrice de l'ENSA-PLV.

2. Contexte

L'ENSA-PLV est pilote d'un projet de diagnostics visant à mieux connaître la filière de l'architecture. Ce projet, intitulé « Compétences et métiers d'avenir de la filière de l'architecture » (ci-après désigné « CMA-ARCHI »), réunit les 20 écoles nationales supérieures d'architecture de France et l'observatoire de l'économie de l'architecture. Il est financé par la caisse des dépôts et consignations (voir Annexe n°1-CMA-ARCHI – REPOSE AMI-CMA).

Les diagnostics qui seront réalisés dans ce cadre seront pilotés par l'Observatoire de l'économie de l'architecture concernant le recensement de données, le réseau Architecture & Culture numérique concernant les analyses d'impact de la transition numérique sur les formations à l'architecture, le réseau scientifique et pédagogique ENSAéCO concernant les analyses d'impact de la transition écologique sur les formations à l'architecture, le réseau APC concernant les analyses d'impact de

l'intervention que le bâti existant sur les formations à l'architecture et le réseau RAMAU concernant l'analyse des pratiques émergentes de l'architecture.

Ces diagnostics viseront à établir des préconisations pour une évolution des référentiels de compétences des formations. Les quatre réseaux seront impliqués dans la rédaction de ces dernières qui constitueront le quatrième livrable du projet.

3. Marché

3.1 Objet du marché

Le marché a pour objet de confier une mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage, d'une durée de 6 mois, à un prestataire expérimenté dans le pilotage et la coordination de projet de diagnostics et/ou de recherche. Il s'agira d'accompagner le chef de file du projet, Caroline Lecourtois, directrice de l'ENSAPLV, dans le pilotage des opérations en organisant et animant les réunions du comité bimensuel de suivi et du comité d'orientation stratégique, en coordonnant les travaux des réseaux et la réalisation des différents livrables.

3.2 Type du marché

Le marché est un marché répondant à des besoins dont les montants estimés sont inférieurs à 40 000 euros HT.

3.3 Décomposition en lots

S'agissant d'une seule prestation, le marché ne comporte qu'un seul lot.

3.4 Durée et début du marché

Le marché prendra effet à compter de la signature du contrat de prestation qui devrait intervenir à la signature de la convention entre le consortium du projet (ENSAPLV, ENSA de Paris-Belleville et l'ENSA de Lyon) et la Caisse des dépôts et consignations qui devrait intervenir durant la deuxième moitié du mois d'octobre. Le contrat sera conclu pour une durée de 6 mois.

Le marché pourra être renouvelé par voie d'avenant dans la limite de 2 mois maximum.

3.5 Prix du marché

Les prestations faisant l'objet du marché seront réglées par les prix proposés par le candidat. L'offre financière devra être détaillée.

L'ENSA-PLV se réserve la possibilité de négocier avec les candidats.

Les prix seront fixes pour la durée du marché.

3.6 Modalités financières du marché

Le versement se fera sur présentation de factures après service fait, suivant un échéancier proposé par le prestataire en cohérence avec les missions confiées.

4. Mission

4.1 Objet de la mission

La mission consistera à collaborer avec Caroline Lecourtois, directrice de l'ENSAPLV, chef de file et à organiser et animer l'ensemble des réunions des comités. Il s'agira par ailleurs d'organiser des rencontres avec les responsables des réseaux en tant que de besoin pour assurer la coordination et la cohérence des différents diagnostics et des différents livrables.

Il s'agira de proposer des outils adaptés au travail collaboratif et de développer une plateforme d'échange adaptée aux besoins du projet. Il s'agira par ailleurs de participer, en tant que de besoin, à la rédaction et à la mise en forme des livrables correspondant aux différents diagnostics et aux préconisations finales.

Enfin, il s'agira de piloter les démarches de valorisation des productions et de répondre aux exigences de la CDC.

Les échanges, réunions et rencontres pourront être en présence ou à distance.

4.2 Conditions d'exécution de la mission

Il s'agit de respecter le calendrier présenté dans la description du projet. La composition des comités est également décrite dans le document de présentation du projet (voir Annexe n°1 - CMA-ARCHI – REPONSE AMI-CMA).

Le planning précis des diverses réunions est à établir collectivement avec les différents membres des comités et les chercheurs impliqués.

5. Candidatures et offres

5.1 Présentation des candidatures et des offres

Les candidats ont jusqu'au **03 Octobre 2022, 12h00** pour déposer les offres.

Les candidats doivent envoyer :

- Une offre financière détaillée.
- Un CV détaillant les précédentes expériences professionnelles dans le domaine.
- Des références de missions permettant d'évaluer l'aptitude à mener à bien les missions demandées.
- Un mémoire technique
- Un échéancier en cohérence avec les missions confiées

Les offres doivent être envoyées à l'adresse mail suivante : caroline.lecourtois@paris-lavillette.archi.fr

5.2 Sélection des candidatures et des offres

Les offres économiquement les plus avantageuses seront déterminées en fonction des critères de jugement suivant (par ordre de priorité décroissant en fonction des pondérations indiquées) :

- Le critère prix qui représente 40 points sur 100 (cf. 5.1 du cahier des clauses particulières avec l'offre financière détaillée).
- La qualité technique de l'offre qui représente 60 points sur 100 (cf. 5.1 du cahier des clauses particulières avec le CV détaillé, les références de missions, un mémoire technique, un échéancier).

Lorsque la note est sur 5 points	Lorsque la note est sur 10 points	Lorsque la note est sur 15 points	Lorsque la note est sur 20 points	Lorsque la note est sur 30 points	Correspondances
0	0	0	0	0	Absence d'éléments ou très insuffisant
1.25	2.5	3.75	5	7.5	Insuffisant
2.5	5	7.5	10	15	Moyennement satisfaisant
3.75	7.5	11.25	15	22.5	Satisfaisant
5	10	15	20	30	Très satisfaisant

A l'issu de l'examen des offres, l'ENSA-PLV se réserve le droit de demander des précisions sur la teneur des offres en cas de nécessité.

6. Renseignements complémentaires

Pour tout renseignement administratif, veuillez contacter :

Frederic SALLET (Frederic.Sallet@paris-lavillette.archi.fr) - Secrétaire Général - 01 44 65 23 03

Anaïs CAMPANAUD (Anais.Campanaud@paris-lavillette.archi.fr) - Juriste - 01 44 65 23 97

Pour tout renseignement technique, veuillez contacter :

Caroline LECOURTOIS (caroline.lecourtois@paris-lavillette.archi.fr) – 06 61 53 07 64

7. Annexes

Est annexé au présent cahier des clauses particulières :

Annexe n°1 -CMA-ARCHI – REPONSE AMI-CMA